L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 50
Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et les Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Les dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureau de Hellers,

No. 323 - CHARTRES - 323

—ET DE—

L'ARGENT

Au Moyen Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de cette un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pennes donc : Si ne Coûte que 1 5 u Cents par Jour, Etant à $6 00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié en reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $1.00 y Compris l'Affran chissement

Cette publication étant faite par souscriptions, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux des souscripteurs délinquants

BOARD'S DIRECTORY CO., LTD. Editeurs
Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale coin de la rue Gasp.
fév

VENTES A L'ENCAN.

E. S. COBB.

—:o:—

INSTALLATION DE LAITERIE

A l'Encan. Propriété de H. J. Ernst, Avenue Washington et Valley S. P. Crossing.

Lundi, 4 décembre 1905, à 11 heures a. m

18 vaches, 2 taureaux, 3 chevaux de travail, 1 charrette à lait, 11 waggon à fourrage, 2 jeux de harnais, 3 auges, 2 cochons gras, 5 douzaines de poules 1 jeu de bidons à lait, 14 canards et tout ce qui appartient à une vacherie de première classe. Conditions Comptant, pas de limite. Le plus fort acquéreur aura la clientèle. Prenez les cars Royal Blue.

1er déc—3f E. S. COBB, Encanteur. Bureau 925 rue Gravier.

W. R. Metzler.

—:o:—

Laiterie de G. Lamanette
Coin de l'avenue Cleveland et de la rue Olympia.

SAMEDI, 2 décembre, à 11 heures a. m.

20 vaches—1 taureau—2 chevaux—2 charrettes à lait—1 charrette à fourrage—2 jeux de harnais—1 jeu de bidons—2 stalles—un lot de foin et tout ce qui appartient à une laiterie.

Conditions de la vente :—Sans limite—Jusqu'à $100.00 comptant ; au-dessus de $100 90 jours de crédit avec billets endossés, à la satisfaction du vendeur.

Le plus fort acquéreur aura la clientèle.

W. R. METZLER, Encanteur,
26 nov—2f—déc 1 2

J. P. Hecker.

—:o:—

VENTE SUR LE TERRAIN

Propriété désirable

Du Deuxième District,

No 2547 rue Iberville,

A l'encoignure de la rue Dorgenois.

Anthony C. Thomas et al vs Veuve Louis Thomas, Tutrice.

No 77,210—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 405 rue Baronne JEUDI, le 14 décembre 1905, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, Ltd, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu et signé le 17 octobre 1905, par de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile District Divisi n C dans le procès ci dessus intitulé, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlot désigné par le numéro municipal 330, borné par les rues Dorgenois, Douane (Iberville), Bienville et Roehblave ; ledit lot est désigné par le numéro un (1), et mesurant comme suit à savoir : vingt six pieds un pouce de face à la rue Douane sur une profondeur et façade à la rue Dorgenois de cent cinq pieds (105) sur cinq lignes parallèles, mesure américaine, et formant l'encoignure des rues Douane et Dorgenois.

Conditions Comptant ; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1905 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. A. Calogne, avocat
14 nov—12 19 26—déc 3 10 14

Spear, Escoffier & Spear.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Succession de Jean Pierre Favre.

No 76,549—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 27 décembre 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse de vente de Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 20 novembre 1905, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir :

1° La moitie indivisé de dix neuf terrains dans l'ilet No 1010, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Clouet, Féliciana, Célestine (maintenant Johnson) et Genius (maintenant Galvez) désignées par les lots 6 à 24, inclusivement, lesquelles mesurent d'après un plan d'Edgar Pillié, voyer, le 1er juillet 1905, annexé à un inventaire de la dite succession, prise par James Boyd Grimage, notaire, le 28 juin 1905, comme suit, à savoir :

Les lots numéros 6 à 11 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds, plus ou moins, de face à la rue Feliciana, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 103 pieds plus ou moins d'après ledit plan, le lot numéro 11 formant l'encoignure des rues Feliciana et Génie, (maintenant Galvez), le lot numéro 12 mesure 30 pieds de face à la rue Génie (maintenant Galvez), la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles ; les lots numéros 13 à 23 inclusivement mesurent chacun 31 pieds plus ou moins de face à la rue Clouet, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 103 pieds 9 pouces, plus ou moins, d'après ledit plan entre lignes parallèles ; le lot numéro 13 forme le coin de la rue Clouet et Génie (maintenant la rue Galvez), le lot numéro 23 forme le coin de la rue Clouet et de la rue Célestine (maintenant la rue Johnson), le lot numéro 24 mesure 30 pieds de face à la rue Célestine (maintenant la rue Johnson) et la même mesure dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles

2° La moitié indivise de quinze (15) lots de terre situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, îlet 1228, borné par les rues Piété, Désiré, Force et Vertu, désignés par les numéros 1 à 15 inclusivement et mesurent d'après le plan par Edgar Pillié, voyer, le 1er juillet 1905, annexé à un inventaire de ladit- succession prise par James Boyd Grimage, N. P., le 28 juin 1905, comme suit : les lots numéros 1 à 11 inclusivement mesurant chacun 31 pieds, plus ou moins, d'après le lit plan, de face à la rue Piété, la même mesure dans le fond plus ou moins, sur une profondeur de 117 pieds plus ou moins, d'après le lit plan. Les lots numéros 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vertu, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Les lots numéros 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Force, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, d'après ledit plan. Le lot numéro 1 forme le coin des rues Piété et Force et le lot numéro 11 le coin des rues Piété et Vertu.

3° La moitié indivisé de quatorze terrains (14) lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet numéro 1208 borné par les rues Piété, Désiré, Vertu, et une ligne sur un plan d'Edgar Pillié, voyer, le 1er juillet 1905, annexé à un inventaire de la dite succession prise par James Boyd Grimage, notaire, le 28 juin 1905 comme la ligne de quarante arpents. Les dits lots sont désignés sur ledit plan par les numéros 1 à 14 inclusivement et mesurent comme suit, à savoir : Les lots numéros 1 à 9 inclusivement mesurant chacun 31 pieds plus ou moins de face à la rue Piété, la même mesure dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds plus ou moins, d'après ledit plan. Le lot numéro 10 mesure 32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Piété, 30 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond sur 115 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot numéro 9, et 117 pieds 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée, à savoir : la ligne de quarante arpents. Les lots numéros 12 et 14, mesurant chacun 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue Verte sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles le tout d'après ledit plan Les lots numéros 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds 7 lignes, plus ou moins, de face à la ligne de Quarante Arpents, la même largeur dans le fond sur une profondeur comme suit, à savoir le lot numéro 11 a une profondeur sur la ligne la plus près de la rue Piété, en arrière des lots numéros 6, 7, 8, 9 et 10 de 139 pieds 3 lignes, plus ou moins, et une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot numéro 12 de 141 pieds 1 pouce et 1 ligne plus ou moins. Le lot numéro 12 a une profondeur de 141 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la ligne le séparant du lot numéro 11, et une profondeur sur la ligne du côté opposé de la ligne de division du Faubourg Montreuil de 142 pieds 1 pouce et 7 lignes.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de ventes pardevant James B Grimage Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

E. T Florance, avocat.
26 nov—26—déc 3 10 17 24 27

Succession de François Lafon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,691, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Mme Adèle Peyral, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 25 nov—25 29—déc 4

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines à polir les miroirs et pour repasser. Moteur, Etc.

John A. Smith vs Bitt & Gerken.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,266—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 12 décembre 1905, à 2 heures p. m., la propriété ci-après décrite, à savoir

Dans l'entrepôt Lafayette, coin des rues Lafayette et Magasin, à l'entrée de la rue Lafayette

Un lot de machines à polir les miroir et à repasser, y compris moteur et outils, divers, etc., d'après l'inventaire

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. S Parkerson, avocat pour le demandeur.
1 déc—1 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un grand assortiment de Vêtements, Lingerie pour hommes : Malles, Valises, etc.

Mail et Droit d'Occupation.

Mme Fannie d'Abeac et al vs Solomon Bach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 77,157 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 12 décembre 1905, à 10:30 heures a. m., la propriété ci après décrite, à savoir—

Dans mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

I. Un grand assortiment de vêtements d'homme et d'enfants, aussi pantalons, paletots, gilets, chemises, chemises de dessous, fournitures d'hommes, chapeaux, casquettes, bijouterie, malles, valises, meubles, installations, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

II. Le terme non expiré du bail des lieux No 809 rue Poydras, entre les rues Carondelet et Carroll, ledit bail expirant le 30 sept. 1906, et le loyer étant de $45 par mois payable par mois.

Et au cas où la vente dudit bail n'aurait pas lieu alors il sera offert en vente :

III. Le droit d'occupation desdits lieux No 809 rue Poydras de la date de la vente au 30 sept. 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour les demandeurs. 1er déc—1 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente pour effectuer un partage de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 1835, rue St Philippe, entre les rues Roman et Derbigny.

Dans l'affaire de Eusebe Manadé et als vs la mineure Malvina Manadé.

VINGT ET-UNIÈME COUR JUDICIAIre de District, paroisse d'Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane — No 1046— En vertu d'un ordre de partage rendu le 22 août 1905 et d'une commission et ordre de vente, daté le 14 novembre 1905, à moi adressé par l'Honorable Vingt-et-Unième Cour Judiciaire de District paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 décembre 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 2 7, borné par les rues St Philippe, Roman, Derbigny et Ursulines, désigné sur le livre d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans comme lot No 19 et mesurant d'après cela trente deux pieds de face sur la rue St. Philippe par soixante dix neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
J. E LeBlanc Jr., avocat.
18 nov—18 24—déc 1 8 15 21

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

Au Moyen Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de cette un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pennes donc : Si ne Coûte que 1 5 u Cents par Jour, Etant à $6 00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié en reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $1.00 y Compris l'Affranchissement

Cette publication étant faite par souscriptions, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux des souscripteurs délinquants

BOARD'S DIRECTORY CO., LTD. Editeurs
Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale coin de la rue Gasp.
fév

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Metzler.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion Extraordinaire

De se procurer des Propriétés de valeur améliorés et non améliorées pour spéculation et placement.

Près du Parc de Ville, du "Round House" du Frisco R. R., des grandes entreprises manufacturières, etc., et peuvent être utilisées soit pour affaires ou pour résidences.

Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

Succession de Michael Birl, Sr.

No 77,182.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Division E, daté et signé le 14 novembre 1905, et adressé à Morgan et Metzler, Encanteurs nous vendrons à l'enchère publique, le MARDI, 19 décembre 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° Vingt lots de terre, situés dans le faubourg Jackson, comprenant l'Ilot No 58, lequel est borné par les rues Orléans, Murat, St Pierre et Olympia ; lesdits lots tant numérotés de un à vingt, inclusivement, et mesurant comme suit :

Les lots de un à dix mesurent trente pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces entre lignes parallèles, lot numéro un formant l'encoignure des rues Orléans et Murat, et lot numéro dix formant l'encoignure des rues Orléans et Olympia ; les lots numérotés de onze à vingt mesurent trente pieds de face à la rue St Pierre sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure des rues St Pierre et Olympia et le numéro vingt formant l'encoignure des rues St Pierre et Murat.

Etant la même propriété qui a été acquise par Michael Birl, Sr, de M Ansem n, par un acte de vente passé le 11 août 1841, pardevant Courbe Ladreyere, notaire. Bureau des Transf rts, livr 55 folio 1 8

Lequel dit îlet portant maintenant le No 591 et pour faciliter la vente a été divisé en neuf lots mesurant comme suit : Le lot No un formant l'encoignure des rues Murat et St Pierre, et mesurant 38 pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No trois formant l'encoignure des rues Murat et Orléans et me ur nt 38 pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot No 2 mesurant 38 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Murat sur une profondeur de 112 pieds, 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot No 9 formant l'encoignure des rues Olympia et St Pierre et mesurant 38 pieds à la rue Olympia sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lot No 7 formant l'encoignure des rues Olympia et Orléans et mesurant 38 pieds de face à la rue Olympia sur 112 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot No 8 mesurant 38 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Olympia sur une profondeur de 112 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes égales et parallèles. Le lots Nos 4 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds de face sur chacune desdits rues Orléans et Pierre sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles

Le tout d'après le plan de H. L Zander, ingénieur et voyer, le susplan est annexé à et faisant partie d'actes de vente et d'après lequel plan la propriété sera vendue.

Les améliorations consistant en un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant 4 chambres, cuisine, galeries sur la façade et dans le fond, hangar grange, citerne, etc. Lesquelles améliorations se trouvent sur les lots 7, 8 et 9.

2° Un îlet de terre désigné par le No 396, borné par les rues Napoléon, Alexander, Toulouse et St Pierre, d'après le plan de la section No deux, déposé dans le bureau du receveur de la "New Orleans Drainage Company". Etant la même propriété acquise par Michael Birl, Sr., par acte passé le 18 avril 1851 pardevant J. M. Bell, shérif de la paroisse d'Orléans, en vertu d'un writ de saisie et vente. Enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 74, folio 178.

Lequel dit îlet, maintenant portant le No 574, et pour faciliter la vente, a été divisé en 22 lots mesurant comme suit : les lots numéros un à neuf inclusivement mesurant chacun 34 pieds 5 lignes de face à la rue Hennessy sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Toulouse et Hennessey, et le lot No 9, formant l'encoignure des rues St Pierre et Hennessey, les lots Nos 12 à 20, inclusivement, et mesurant chacun 34 pieds 5 lignes de face à la rue Alexandre sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No 12 formant l'encoignure des rues St Pierre et Alexandre et le lot No 20 formant l'encoignure des rues Alexandre et Toulouse. Les lots Nos 10 et 11 mesurant chacun 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 153 pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes égales et parallèles chacun. Les lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 153 pieds 2 pouces 2 lignes entre lignes égales et parallèles ; le tout d'après le plan de H. L. Zander, ingénieur et voyer, lequel plan sera annexé à et faisant partie des actes de vente et d'après lequel plan la propriété sera vendue.

Les améliorations consistant en un cottage simple en bois, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, hangar, galeries et c. Les améliorations sont sur le lots 7, 8 et 9.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc situé dans la 4me district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (anciennement Histoire) Bourgogne (anciennement Crapo) Remparts (anciennement Amour) et St Antoine, désigné par la lettre B, sur un plan fait par A. Surgi, ingénieur civile, daté le 12 novembre 1886 et déposé dans le bureau de Fred Zengel, notaire, d'après ledit plan ledit lot mesure en mesure américaine 31 pieds 2 pouces de face à la rue Kerlerec, par une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 1/2 lignes, entre lignes parallèles et a une allée commune de deux pieds, huit pouces de largeur en commun avec le lot contigu C, le plus près de la rue Rempart. Enregistré au Bureau des Transferts livre 128, folio 484

Les améliorations sont connues comme 1007 et 1009 rue Kerlerec et consistant en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, et une bâtisse détachée dans le fond contenant une chambre de chaque côté

Pour plus de détails voyez les plans à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année 1905 en sus et au-dessous du prix d'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Walter G. Weiss, notaire, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente

MORGAN & METZLER,
Encanteurs.

Frank T. Echezabal, avocat.
Ignace Birl, administrateur.
18 nov—1s 19 26—déc 3 10 17 18 19

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Jolie Sites pour Batir, Rue Bienville.

Mme Barbara Mohr et als vs Mme Margaret Fleckinger.

No 76,699 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 19 décembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un jugement rendu le 3 novembre 1905 et signé le 9 novembre 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la ci-après décrite propriété, à savoir :

Deux certains lots et une certaine portion de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 14, 15 et 1/2 du lot 16 dans l'Ilot borné par les rues Bienville, Iberville, Helena et Anthony, chacun contigus et mesurant ensemble 79 pieds 11 pouces de face à la rue Bienville par 91 pieds 7 pouces, 6/10 lignes de profondeur entre lignes parrallèles, le lot 14 étant le plus près et se trouvant à une distance de 31 pieds 11 pouces 5 lignes de la rue Hélène.

Conditions—1/3 ou plus comptant et la balance en 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et payant le coût de l'acte de vente, devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 17 19

Montz & St. Paul.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elegant Ilet de Terre sur la Facade du Lac.

PAR MONTZ & ST-PAUL Geo. St-Paul Encanteur — Bureau No 336 rue Baronne, JEUDI, le 14 décembre 1905, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 à 229 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 novembre 1905, de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Armand Kerlec, No 77,063 du dossier de ladite Cour, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre dans le deuxième district, désigné comme le No 7 sur un plan déposé dans le bureau de la "New Orleans Land Co", et plus loin désigné comme îlet No 6 sur un plan de Joseph Dupuy démontrant la division des terres de la "New Orleans Land Co", déposé en l'étude de F. D. Charbonnet, notaire en cette ville, pour référence, lequel îlet, d'après le dernier plan, est borné par l'avenue Adams, les rues Memphis, Dolophe et Conti, et mesurant 300 pieds sur chacune desdites rues

Conditions — Comptant 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication devant être déposé avec l'encanteur, et l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1905.

L'acte de vente pardevant Robt J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

F. Rivers Richardson vs John Robinson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 23,555—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 9me jour de décembre 1905, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir : Une machine à coudre, un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
F. Rivers Richardson, avocat pour le demandeur. 28 nov—2f déc—3 9

Grand assortiment de meubles de maison neufs, effets, etc.

Joseph Bachet vs Elie Saron.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 23,271—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 7me jour de décembre 1905, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un grand assortiment d'armoires toilettes, lavabos, lits, fourneaux, chiffonnières, chaises, berceuses, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions : Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — John G. Rebia, avocat pour le demandeur.
26 nov—2f—déc 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Ann McCarthy, veuve de John Hudson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 76,791—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire et final présenté par Mme Elizabeth Emery (née Hudson), exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.
Benjamin Ory, avocat.
25 nov—22 26—déc 1

CHARTE

De la compagnie dite:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

JUIN 1905.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit su que le quatorzième jour du mois de juin, de l'année de notre Seigneur le mil-neuf cent cinquième, devant moi, Félix Joseph Puig, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venues et ont comparues les diverses personnes dont les noms sont ci dessous apposés, lesquelles ont déclaré que se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane elles avaient contracté et s'engagent par le présent acte, de même que toutes les personnes qui à l'avenir pourront devenir leurs associées, à former et constituer une corporation pour les objets et fins et en vertu des articles et stipulations suivantes, savoir

CHARTE

ARTICLE I.

Le nom de ladite corporation sera : "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY." "Comp gnie de Voie Ferrée et d'Eclairage de la Nouvelle Orléans," et sous ses nom d'incorporation elle aura le pouvoir et l'autorité de posséder et de jouir du privilège de succession pour le plein terme, l'entière période de quatre vingt dix neuf ans à partir de la date ci dessus ; de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie ; de faire usage d'un sceau de corporation et de modifier ce sceau à plaisir ; de recevoir, louer, acheter, détenir et transférer de même que hypothéquer et donner en nantissement la propriété foncière, personnelle et mixte, de corporation en nom ; de commencer et désigner tels gérants, agents, directeurs et officiers, ainsique ses affaires ou intérêts et agrément peuvent l'exiger, et de faire et établir, de même que d'altérer et d'amender de temps en temps, tels règlements, règles et lois pour la conduite convenable, la gérance et la réglementation des affaires de ladite corporation ainsique les circonstances l'exigeront.

ARTICLE II

Le domicile de ladite corporation sera en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane ; et toutes les citations ou autres documents de cour seront servis au président de ladite corporation, ou en son absence, au vice président ou agissant pour le président ; et en l'absence des deux dits officiers, au secrétaire de ladite corporation.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation et la nature des affaires à exploiter par elle sont déclarés être : acquérir les droits, privilèges, franchises et propriété de toute nature et de tout genre actuellement appartenant à la New Orleans Railways Company du New Jersey, sur le point d'être vendus en vertu de procédures de clotûre dans le cours de circuit des Etats Unis ; de placer, construire, posséder, maintenir, faire fonctionner et diriger des chemins de fer et tramways en la ville de la Nouvelle Orléans, ou ailleurs dans l'Etat de la Louisiane ; et à cette fin, d'acheter, louer, détenir posséder des droits de passage de chemin de fer, privilèges, franchises, etc., et des chemins de fer et tramways de rues, complétés ou incomplets en la ville de la Nouvelle Orléans ou ailleurs en l'Etat de la Louisiane, et qu'ils aient à son option le droit de bâtir, de compléter, de maintenir, faire fonctionner, diriger, louer, vendre, aliéner ou disposer de ; lener ou posséder et faire fonctionner sur ou adjoints aux terminé ou lignes, parcs et terrains de plaisir séparément comme adjonction à ses affaires, et d'améliorer, voyager sur et se voies ; de consolider avec d'autres voies ferrées tramways ou compagnies, par vente ou affermage ou autrement comme peuve la permettre les lois de la Louisiane ; de construire, établir, acheter, louer, posséder gérer, maintenir et faire fonctionner des installations électriques et autres dans le but de fournir de la puissance motrice aux chemins de fer électriques et de l'éclairage électrique, de la chaleur et tous autres objets de chemins de fer au public et aux comtés et villes et leurs habitants et toutes les personnes et corporations, et à cette fin d'acquérir par affermage ou achat, droits de passage, privilèges et franchises pour fils électriques et conduits et installations électriques complétées ou non, et de construire, compléter, maintenir, faire fonctionner, diriger, louer, vendre, aliéner ou disposer de ces derniers ; d'acheter, louer, construire, détenir, exploiter, faire fonctionner, gérer et posséder des installations, et de fournir aux villes et comtés et aux habitants de ceux ci, au public en général, corporations et individus du gaz pour tous objets, et à cette fin d'acquérir par bail ou achat les droits de passage, privilèges et franchise pour tuyaux de gaz et lampes à gaz et installations à gaz, complets ou incomplets et laquelle pourra construire, maintenir, faire fonctionner, gérer, louer, vendre, aliéner ou disposer ; et pour l'exécution des objets ci devants et fins, d'acheter, acquerir, détenir, posséder et disposer d'actions et autres témoignages d'obligation, bons en chemin de fer, tramway et compagnies, éclairage électrique, puissance, calorique et gaz de la nature ci dessus décrite et en respect de toute et sous toutes actions de posséder et exercer tous les pouvoirs de propriétaires, individuels (excepté les affaires de jobberie, qui sont expressément exclus) et généralement de délenir et d'exercer tous pouvoirs semblables, accessoires et privilèges ayant trait aux objets ci dessus indiqués ou qui pourront être conférés par la loi à cette corporation ou à d'autres d'un semblable caractère.

ARTICLE IV.

Le stock capital de la dite corporation est par ceci fixé à TRENTE MILLIONS DE DOLLARS, divisé dans ou représenté par TROIS CENT MILLE ($300,000) actions de cent dollars ($100,00) chacune. Le dit stock consistera de deux différentes classes d'émission, une de cels devant être connue comme le STOCK PREFERE et de l'autre comme le STOCK COMMUN.

Section 1. Le montant dudit Stock Préféré est fixé à la somme de DIX MILLIONS DE DOLLARS ($10,000,000), divisé dans ou représenté par Cent Mille (100,000) Actions de Cent Dollars ($100 00) chacune. Le stock capital préféré aura droit de préférence et priorité sur le stock capital commun de la corporation aux dividendes dans chacunes des années à tel taux, jusqu'à et n'excédant pas cinq pour cent (5 0/0) par an payable des profits nets pour telle année dans laquelle il sera déclaré par le Bureau des Directeurs de la corporation ; tels dividendes n'étant pas non cumulatif, limité à cinq pour cent (5 0/0) par an, et ledit stock préféré n'ayant droit à aucun autre bénéfice des profits. Aucun dividende ne sera déclaré ou payé sur le stock commun dans aucune année jusqu'à ce que les cinq pour cent entier (5 0/0